



L'ARTISANAT DU BATIMENT, MÉTIERS ET FILIÈRES DE FORMATION



- Zoom sur l'artisanat du bâtiment
- 14 fiches pour tout savoir sur les métiers
- Des repères pour choisir le diplôme et la formation qui vous correspondent
- Les sites à consulter

capeb.fr

SOMMAIRE

ZOOM SUR L'ARTISANAT DU BÂTIMENT	p. 4
■ 10 atouts de l'artisanat du bâtiment	p. 5
■ Focus sur les bâtiments de demain	p. 8
14 FICHES POUR TOUT SAVOIR SUR LES MÉTIERS	
■ Carreleur - Mosaïste / Carreleuse - Mosaïste	p. 10
■ Charpentier / Charpentière	p. 12
■ Couvreur / Couvreuse	p. 14
■ Électricien / Électricienne	p. 16
■ Installateur(trice) sanitaire - Plombier(ère)	p. 18
■ Installateur(trice) thermique - Chauffagiste	p. 20
■ Maçon / Maçonne	p. 22
■ Menuisier - Agenceur / Menuisière - Agenceuse	p. 24
■ Peintre	p. 26
■ Plâtrier - Plaquiste / Plâtrière - Plaquiste	p. 28
■ Serrurier - Métallier / Serrurière - Métallièr	p. 30
■ Tailleur(euse) de pierre - Marbrier(ère)	p. 32
■ Gestionnaire d'entreprise artisanale du bâtiment	p. 34
■ Chef(fe) d'entreprise artisanale du bâtiment / Artisan(e)	p. 36
REPÈRES POUR CHOISIR LE DIPLÔME ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE QUI VOUS CORRESPONDENT	p. 38
■ Les filières de formation professionnelle pour les métiers du bâtiment	p. 40
■ Les sites à consulter	p. 46
■ Informations complémentaires / Mes interlocuteurs	p. 47

ZOOM

SUR L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

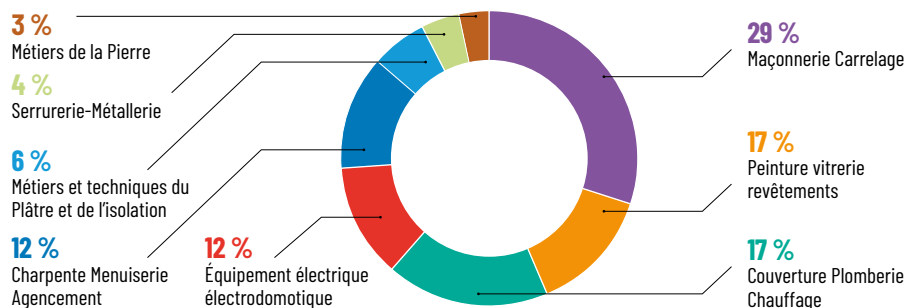
90 % des entreprises du bâtiment ont jusqu'à 10 salariés !

Les entreprises du bâtiment représentent :

544 000 entreprises jusqu'à 10 salariés soit **400 660 salariés**
21 000 entreprises de plus de 10 salariés soit **634 000 salariés**

L'artisanat du bâtiment, première entreprise de France, occupe une place privilégiée dans l'économie française. Les métiers de l'artisanat du bâtiment continuent à créer de l'emploi et offrent de vraies possibilités de réussite professionnelle et d'épanouissement personnel autant pour les femmes que pour les hommes. CAP, Brevet Professionnel, ... de nombreuses formations mènent à ces métiers notamment par la voie de l'apprentissage. La transition écologique et numérique, l'évolution des comportements d'achats des clients (avec des attentes en termes d'équipements, de fonctionnalités, ...), le vieillissement de la population qui impacte les constructions sont autant d'opportunités d'emploi pour lesquelles les chefs d'entreprise artisanale recherchent un personnel qualifié, autonome et capable de travailler en équipe.

Répartition des entreprises par activités



29 % des entreprises du bâtiment sont des entreprises de **Maçonnerie Carrelage**

10 ATOUTS

DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

CONTRIBUER AU CONFORT DE VIE

Les artisans du bâtiment contribuent à l'amélioration de notre confort de vie, de notre environnement et de notre sécurité grâce à la construction et à la rénovation d'une grande variété d'ouvrages : logements, écoles et lieux de loisirs, mobiliers urbains, commerces, hôpitaux, gares, bureaux, usines...

■ Nous passons 80 % de notre temps à l'intérieur des bâtiments qu'ils s'agissent d'écoles, de logements, de lieux de travail ou de loisirs. Avec la construction et l'entretien des habitats individuels et collectifs de leurs façades, toitures, volets, accès... et de l'amélioration de leurs confort intérieurs, chauffage ou climatisation, ventilation, isolement acoustique, esthétique et luminosité, éclairage, ... les artisans du bâtiment participent tous les jours à rendre les habitats d'une ville ou d'un village plus agréable à vivre ou à visiter.

UTILISER DES TECHNOLOGIES DE POINTE

Le bâtiment est fort d'une diversité de métiers qui s'exercent aussi bien dans la construction que dans la rénovation des bâtiments. Les prestations sont souvent uniques et individualisées et reposent pour beaucoup sur l'échange entre l'artisan et son client. Parce que les gestes sont solides et maîtrisés, ce savoir-faire donne l'assise nécessaire pour utiliser des techniques de pointe en faisant appel à la rénovation personnalisée, la domotique, la géothermie, ..., associées aux innovations technologiques et numériques et au travail en réseau.

■ Construire ou rénover un bâtiment, c'est intégrer de nouveaux matériaux, des technologies de pointe, des machines à commandes numériques par exemple pour les menuisiers, serruriers-métalliers, tailleurs de pierre, couvreurs, ...

Le numérique par l'apport d'outils tels que l'impression 3D ou lasers 3D, la maquette numérique (BIM), les drones, viennent se mêler aux savoir-faire traditionnels.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Acteurs incontournables du territoire national, les artisans du bâtiment jouent un rôle essentiel en faveur de l'emploi, du service de proximité et du lien social indispensable dans les quartiers. Ils accompagnent au quotidien les changements de la société et les évolutions démographiques : la transformation du mode de vie (télétravail, coworking, ...), le vieillissement de la population et la contrainte d'urbanisation.

■ Le chef d'entreprise et ses salariés assurent une relation personnalisée avec le client : analyse de sa demande, diagnostic de la situation, information sur les nouvelles normes et réglementations, adaptation aux besoins spécifiques (ex. : l'aménagement d'un logement pour une personne en situation de handicap, la restauration d'un ancien édifice en « maison de quartier », ...). Adeptes du sur-mesure, ils sont toujours en recherche de solutions appropriées aux demandes de leurs clients.





FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les artisans du bâtiment veillent à satisfaire les besoins des clients d'aujourd'hui sans pour autant compromettre les ressources des générations futures : ils utilisent autant que possible des matériaux et des ressources durables ainsi que l'énergie, l'espace et les matériaux de manière efficace.

Le travail des artisans du bâtiment se modifie en particulier à travers :

- La nécessité d'améliorer la performance énergétique des bâtiments,
- L'utilisation de matériaux plus écologiques, peu consommateurs d'énergies de fabrication,
- La maîtrise des nuisances sonores des chantiers, les dépenses d'énergie ainsi que les émissions de gaz à effet de serre,
- Le traitement des déchets, le recyclage des matériaux ainsi que son réemploi.

■ Les artisans contribuent à la transition énergétique des bâtiments, se forment et se positionnent sur de nouvelles activités : installation de panneaux et tuiles solaires, utilisation de nouveaux matériaux plus isolants et des matériaux biosourcés (terre crue, bois, pierre), ...

EXERCER LE MÉTIER QUE J'AI CHOISI PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Fondée sur la transmission d'un savoir-faire professionnel, cette voie d'accès au métier qu'est la formation en alternance offre la possibilité de construire un cursus sur mesure tout en bénéficiant d'un contrat de travail et d'une rémunération. L'apprentissage est ainsi un véritable passeport pour l'emploi ; il se déroule à la fois en entreprise et au sein d'un centre de formation d'apprentis (CFA).

■ Chaque année, plus de 47 000 apprentis soit 79 % des apprentis du bâtiment, sont formés partout en France par les artisans du bâtiment et la plupart d'entre eux, d'entre elles, trouvent un emploi en CDI à l'issue de leur formation.

ENCOURAGER L'ACCÈS AUX FEMMES AUX MÉTIERS DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

L'artisanat du bâtiment casse les stéréotypes et se mobilise pour favoriser l'accès des femmes aux métiers de l'artisanat du bâtiment. La mécanisation des tâches de manutention a largement amélioré les conditions de travail et ouvre davantage d'opportunités professionnelles.

■ Aujourd'hui, le secteur de la construction recense 12 % de femmes dans ses effectifs, 15 000 femmes sont des cheffes d'entreprise. Il espère en accueillir plus ces dix prochaines années.

PARTICIPER À LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI

Les artisans travaillant à la restauration du bâti ancien sont des acteurs incontournables de la mise en valeur du patrimoine. Ils détiennent les savoir-faire nécessaires à la réalisation de restauration dans les règles de l'art et continuent à se former régulièrement. Ils partagent et transmettent leurs techniques et la passion de leur métier.

■ Les artisans du bâtiment contribuent à la protection et à la sauvegarde du bâti ancien et des monuments historiques, cathédrales, châteaux, fontaines, habitats vernaculaires (maisons de maître, moulins, fermes, etc).



S'INVESTIR DANS UNE ENTREPRISE À TAILLE HUMAINE

L'artisanat du bâtiment recrute beaucoup de jeunes et des personnes en reconversion professionnelle ayant obtenu un diplôme du métier ou une expérience professionnelle parce qu'il leur offre la stabilité de l'emploi, une rémunération intéressante et des perspectives d'évolution.

■ Les salarié(e)s peuvent évoluer vers des postes à responsabilités (responsable d'atelier, chef de chantier, ...) car la formation ne s'arrête pas après l'école, elle se poursuit tout au long de la vie. Des formations professionnelles sont financées par les entreprises et permettent de se perfectionner et de prendre de nouvelles responsabilités. Dans une petite entreprise, les cycles de décision sont plus courts, le chef d'entreprise est plus accessible, les missions et fonctions de chacun plus variées. On y trouve plus facilement sa place pour exprimer sa créativité et faire preuve d'autonomie.

■ Sur les chantiers, les équipes sont souvent organisées en binôme. Cette organisation est particulièrement formatrice et permet d'acquérir une expérience solide dans le métier. Elle renforce la responsabilisation et l'autonomie des équipes. Certains salariés peuvent ainsi exercer des missions très variées : technique, commercial, management ou suivi de chantier.

DEVENIR SON PROPRE PATRON

L'artisanat du bâtiment est l'un des rares secteurs où l'on peut créer ou reprendre une entreprise avec au minimum un diplôme de niveau 3 dans le bâtiment (CAP, titre professionnel, ...) en poche et/ou une expérience professionnelle d'au moins trois années dans son métier. De nombreux créateurs et repreneurs viennent également d'un autre environnement professionnel notamment de l'industrie.

Quel que soit le profil du futur chef d'entreprise, pour diriger une entreprise artisanale du bâtiment être bien accompagné dans son projet et se former est primordial. La gestion financière, le pilotage d'un chantier, la stratégie d'entreprise et les techniques commerciales, le management sont autant de compétences indispensables à acquérir pour développer l'entreprise et garantir sa pérennité dans le temps.

■ Il existe de nombreuses opportunités dans l'artisanat du bâtiment et beaucoup se lancent dans la création ou reprise d'une entreprise. En 2020, on compte 80 500 créations d'entreprise dans le secteur.



TRAVAILLER ENSEMBLE ENTRE PROFESSIONNELS DE TOUS CORPS D'ÉTAT

En raison notamment de la réglementation énergétique, la façon de travailler des entreprises artisanales du bâtiment change progressivement. La mise en réseau collaboratif entre artisans de différents corps d'état s'organise : les entreprises artisanales du bâtiment se regroupent pour proposer au client une offre globale et font évoluer leur méthode de travail avec le développement des plateformes collaboratives, des réseaux sociaux, ...

■ Concrètement, demain, un menuisier va travailler avec un maçon mais également un climaticien, un spécialiste thermique, un paysagiste, ... Le travail en réseau va fortement se développer favorisant un accès aux marchés plus importants et une simplification des relations clients.



FOCUS

SUR LE BÂTIMENT DE DEMAIN

Respectueux de l'environnement, autonome en énergie, intelligent et plus modulable !

Les nouveaux modes de consommation (participatifs, collaboratifs, connectés, durables), les nouveaux codes du vivre ensemble (intergénérationnels, partagés, en télétravail), l'évolution de la composition de la cellule familiale (monoparentale, recomposée), sont autant de changements dans la société qui définissent l'habitat du futur.

En raison des objectifs environnementaux, du contexte réglementaire, des innovations techniques (émergence et intégration des énergies de sources renouvelables), technologiques (domotique, ...) et numériques (maquette numérique et du BIM (Building Information Modeling)), le développement des nouveaux produits et procédés, les maisons individuelles et collectives seront des habitats connectés, plus confortables, plus respectueux de l'environnement, modulables et à faible empreinte carbone.

Produira plus d'énergie qu'il n'en consommera : panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, éoliennes...

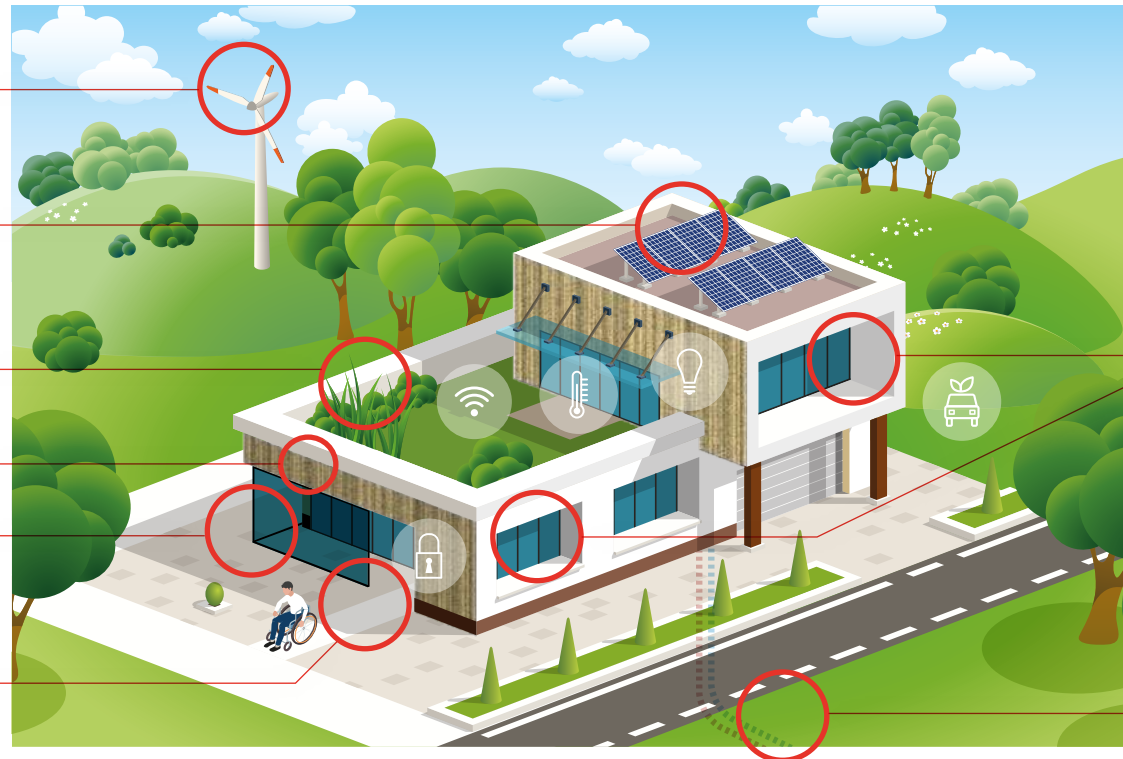
Échangera de l'électricité avec le réseau et communiquera avec ce dernier pour optimiser sa consommation (« smart grid »)

Intégrera des toitures ou des murs végétalisés

Sera fait de matériaux intelligents et/ou locaux et/ou biosourcés

Sera parfaitement isolé et étanche à l'air, tout en étant ventilé. Minimisera les ponts thermiques, y compris au sol

Sera facile d'accès pour les personnes à mobilité réduite



LES PROFESSIONNELS DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT CONSTRUIRONT DES BÂTIMENTS QUI SERONT :

BIOCLIMATIQUES

Il s'agit, pour l'implantation et la conception d'un bâtiment, de prendre en compte le climat et l'environnement immédiat, afin de réduire les besoins en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage. La conception d'un bâtiment bioclimatique repose notamment sur le choix de matériaux appropriés, le recours à des techniques de circulation d'air, l'utilisation du rayonnement solaire ou de la géothermie et la récupération des eaux de pluie.

ACCESSIBLES À TOUS

- Adapter l'habitat au nouveau mode de vie avec des logements plus évolutifs, les pièces n'ont plus de fonctions fixes mais peuvent répondre facilement aux besoins.
- Il s'agit de rendre accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite les établissements recevant du public (cinémas, écoles, magasins, ...) et de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées (ex : ouverture avec une télécommande des portes d'entrée ou des volets roulants, aménagement de salles de bains, ...).

CONFORTABLES ET ÉQUIPÉS

Les clients s'orientent vers des logements mieux isolés pour assurer un confort thermique en hiver comme en été comprenant une optimisation des espaces intérieurs, plus écologiques et mieux équipés (ex : automatisation des ouvertures, des éclairages, écran tactile, ...).

Les maisons et logements sont davantage connectés : pilotage d'électroménager à distance, interrupteur intelligent qui adapte son accès à la personne qui l'utilise (enfant, personne en situation de handicap), ...

SÉCURISÉS

Les systèmes anti-intrusion et de contrôle d'accès se sont perfectionnés, en résidentiel collectif et individuel, mais aussi pour les bâtiments tertiaires (locaux commerciaux, magasins, ...).

NUMÉRISÉS (EN PARTICULIER AVEC LA MAQUETTE NUMÉRIQUE ET LE BIM)

Le modèle numérique avec la modélisation des données du bâtiment BIM (Building Information Modeling) permet d'élaborer une maquette numérique 3D ou 4D pourvue de données intelligentes et structurées et de faire travailler tous les acteurs du bâtiment en mode collaboratif. Pour une fenêtre présente par exemple, on va connaître son épaisseur, la qualité de sa matière, sa résistance thermique. Il permettra aussi de proposer aux clients un moyen complet de traçabilité du bâti pour un suivi plus efficace : entretien, maintenance, dépenses énergétiques, travaux ultérieurs, transformations, etc. Par exemple, des alertes numérisées pourront à terme être programmées pour entretenir et rénover le bâtiment.

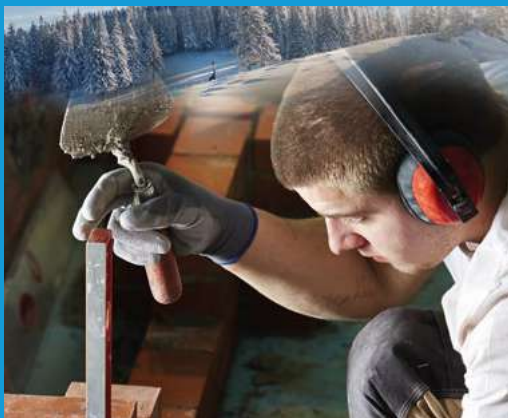
Sera conçu et orienté en fonction des conditions climatiques locales

Aura des surfaces vitrées pour maximiser les apports solaires gratuits (taille, orientation...)

Possèdera une domotique ou une gestion technique du bâtiment axée sur l'énergie :

- Information énergétique
- Paramétrages : ventilation, chauffage, volets, éclairage
- Communication des systèmes avec l'installateur et/ou le fabricant pour la maintenance et le SAV

Économisera l'eau, notamment en récupérant l'eau de pluie



Le carreleur conçoit, prépare et réalise les interventions techniques de mise en œuvre de carrelage et différents matériaux de revêtement de sol, de mur intérieur et extérieur (carrelage, faïence, pierre, ...) ainsi que leurs complexes (isolants phoniques, thermiques, étanchéité des supports, ...).

Il intervient à la fois dans la construction neuve et ancienne, en rénovation ou en restauration, dans le respect des matériaux et techniques traditionnels adaptés au bâti.

Il conseille le client à partir d'une analyse des caractéristiques, de l'usage et de la fonction des bâtiments et préconise des solutions techniques et esthétiques répondant à la réglementation en vigueur (réglementation thermique, acoustique, accessibilité des locaux, ...) et aux goûts du client.

Il s'assure que les travaux seront réalisés dans les exigences de qualité et de sécurité définis par la réglementation en vigueur et mis en œuvre par le carreleur. Il intervient directement dans la gestion de la relation client.

Conditions et environnement de travail

Le carreleur intervient seul ou au sein d'une équipe, en intérieur mais aussi en extérieur, sur tout type de bâtiments (chape, carrelage, faïence, isolation). Pour la mosaïque, il prépare les éléments en atelier et la pose sur chantier.

Le carreleur utilise des logiciels de dessin et de modélisation pour réaliser ses calepinages et montrer à ses clients l'ouvrage terminé (ex : réalisation d'une salle de bains).

Les qualités et aptitudes attendues

- Rigueur et précision
- Sens de l'esthétique
- Minutie, habileté
- Goût du calcul et du dessin

Devenir Carreleur-Mosaïste/ Carreleuse-Mosaïste

■ Après la 3^e de collège

- CAP Carreleur-mosaïste
- CAP Maçon
- Bac professionnel Aménagement et finitions du bâtiment

■ Après le CAP ou Bac professionnel

- Brevet professionnel Carrelage-mosaïque
- Brevet professionnel Maçon

■ Après le baccalauréat

- BTS Finitions, aménagement des bâtiments : conception et réalisation



ZOOM

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le carreleur-mosaïste réalise le support du carrelage ou des cloisons et les finitions de ses ouvrages en respectant l'accessibilité, l'isolation thermique, l'acoustique et le renouvellement de l'air.

Il peut être amené à utiliser des matériaux innovants en agencement-décoration, en restauration du patrimoine et éco-matériaux.

Perspectives professionnelles

- **Possibilité de se spécialiser** dans les activités suivantes : décoration, conseil en décoration et aménagement intérieur, conception et restauration de mosaïque
- **Chef d'équipe** après une expérience confirmée ou une formation
- **Chef d'entreprise** carreleur-mosaïste après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise - Cf. Fiche chef d'entreprise
- **Métiers voisins** : maçon, plâtrier, marbrier



En formation professionnelle

■ Titre professionnel - 1^{er} niveau de qualification

- Carreleur Chapiste

■ Titre professionnel - Niveau BAC

- Technicien de chantier aménagement-finitions

■ Titre professionnel - Niveau BTS

- Conducteur de travaux aménagement finitions

Fiches ROME

F1608 - Pose de revêtements rigides

F1703 - Maçonnerie

F1106 - Ingénierie et études du BTP



Le charpentier fabrique et met en œuvre des ouvrages et structures en bois en construction neuve et/ou rénovation.

Il conçoit, taille et lève des charpentes et ouvrages en bois dans le respect des consignes de qualité et de sécurité en vigueur, dans les standards de qualité définis par l'artisan, ainsi que dans le respect des normes et de la réglementation. Il s'assure de la bonne réalisation de leurs travaux.

Dans le cadre des constructions à structure bois, il conçoit l'enveloppe du bâtiment, fabrique et monte ses éléments en coordination avec les autres corps d'état.

Il réalise différents types d'ouvrages : charpentes (traditionnelles, lamellé-collé, fermettes, ...), bâtiments à structure bois, poteaux-poutres et colombages, rénovation du patrimoine bâti, pergolas, terrasses, platelages, escaliers, planchers et solivages, bardages et vêtements, isolation phonique et thermique, étalements, coffrages spécifiques, ouvrages d'art, ... Certaines entreprises disposent d'un bureau d'études intégré.

Conditions et environnement de travail

Le charpentier travaille à la conception au bureau, en production à l'atelier ou sur chantier. Certaines activités se pratiquent manuellement mais beaucoup sont mécanisées et automatisées. Il intervient sur différents types de construction : chalets, maisons, bâtiments, mobiliers urbains (abris-bus, ...). Il travaille en équipe et se doit de respecter avec rigueur les règles de sécurité.

Les qualités et aptitudes attendues

- Connaissances mathématiques de base et notamment en géométrie
- Aptitudes informatiques
- Goût du travail en équipe (un charpentier n'est jamais seul sur son chantier) et en extérieur
- Esprit d'initiative et d'analyse



Devenir Charpentier / Charpentière

■ Après la 3^e de collège

- CAP Charpentier bois / CAP Constructeur bois
- Bac professionnel Technicien constructeur bois
- Bac professionnel Intervention sur le patrimoine bâti (maçonnerie, charpente, couverture)

■ Après le CAP ou Bac professionnel

- Brevet professionnel Charpentier bois

■ Après le baccalauréat

- BTS Systèmes Constructifs bois et habitat
- BTS Développement et réalisation bois
- BTS Technico-commercial-bois, matériaux dérivés et associés
- Licence Professionnelle Construction Bois
- École Ingénieur bois



La formation professionnelle

■ Titres professionnels - 1^{er} niveau de qualification

- Charpentier bois
- Constructeur bois (dernière session en 2022)

■ Titres professionnels - Niveau BAC

- Technicien métreur en charpente bois et couverture
- Technicien d'études en construction bois
- Technicien d'études du bâtiment en dessin du projet
- Technicien métreur du bâtiment
- Chef d'équipe montage de maison ossature bois et pose de charpente

■ Titres professionnels - Niveau BTS

- Technicien supérieur du bâtiment en économie de la construction
- Technicien supérieur du bâtiment option étude de prix

Pour pouvoir exercer le métier de charpentier dans une entreprise artisanale, il est recommandé de bénéficier d'un diplôme professionnel (CAP, BP ou Bac Pro)

Fiches ROME

- F1501 - Montage de structures et de charpentes bois
- F1503 - Réalisation - installation d'ossatures bois

ZOOM

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les constructions bois sont appelées à un grand avenir dans le cadre de l'écoconstruction et de la performance énergétique. Le charpentier devra maîtriser la coordination des autres corps d'état et une mise en œuvre rigoureuse du bois : isolation, étanchéité, perméabilité, acoustique et construction antisismique.

Perspectives professionnelles

- **Possibilité de se spécialiser** tant pour les particuliers que les collectivités, dans la construction à structure bois ou la restauration du patrimoine
- **Chef d'atelier ou chef d'équipe** après une expérience confirmée en fabrication ou en levage/installation et éventuellement d'une formation
- **Fonction de bureau d'études** après un complément de formation adaptée
- **Chef d'entreprise charpentier** après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise - Cf. fiche Chef d'entreprise
- **Métiers voisins** : constructeur bois, menuisier agenceur, couvreur



Le couvreur conçoit, prépare et réalise les interventions techniques en couverture et les éléments de zinguerie dans les standards de qualité définis par l'artisan dans le respect des normes de sécurité et de la réglementation.

Il intervient en vue de la mise hors d'eau, de la mise hors d'air et de l'isolation thermique et phonique du bâtiment. Il contribue au respect et à la conservation du patrimoine ainsi qu'à l'identité architecturale régionale. Il réalise l'installation en toiture d'équipements divers : panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, fenêtres de toit, ventilation, ornementation, récupération des eaux de pluie, ... Il réalise des habillages associés à des complexes d'isolation en façade, au travers de la technique du bardage, en vue de contribuer à la maîtrise énergétique dans le bâtiment ou d'intervenir sur son esthétique. Certains professionnels façonnent, réalisent et installent des éléments d'ornementation métalliques.

Le couvreur utilise différents types de matériaux, notamment en fonction de la région dans laquelle il intervient, parmi lesquels :

- les couvertures utilisant des matériaux par élément : ardoise, tuile plate, tuile mécanique, ...
- les couvertures métalliques : principalement le zinc mais aussi le cuivre, le plomb, l'aluminium ou l'inox, ...

Il peut aussi, selon les régions, disposer d'une double compétence (maçon-couvreur, charpentier-couvreur, plombier-zingueur, ...).

Conditions et environnement de travail

Le couvreur effectue un travail de préparation en atelier (calepinage, agencement des tuiles, ...). Mais, le plus souvent, il domine le monde qui l'entoure, positionné sur un échafaudage. Il travaille en équipe et respecte avec rigueur les règles de sécurité.

Le couvreur utilise de nombreux logiciels pour réaliser le calepinage des couvertures ou tout autre logiciel facilitant son travail. Il dispose également de nombreuses applications pour smartphone qui facilitent son travail sur le chantier.



Les qualités et aptitudes attendues

- Aptitude au travail en hauteur et à la maîtrise des risques (équilibre et agilité)
- Calme, méthode et précision
- Goût du travail en équipe et en extérieur
- Résistance physique

Devenir Couvreur / Couvreuse

■ Après la 3^e de collège

- CAP Couvreur / CAP Étancheur du bâtiment et travaux publics
- Bac professionnel Interventions sur le patrimoine bâti option couverture

■ Après le CAP ou Bac professionnel

- Brevet professionnel Couvreur / Brevet professionnel Étancheité du BTP
- Mention complémentaire Zinguerie

■ Après le baccalauréat

- BTS Charpente couverture / BTS Enveloppe du bâtiment : façade, étanchéité.



ZOOM

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le couvreur installe des équipements en toiture qui favorisent les économies d'énergie : panneaux et tuiles solaires, fenêtres de toit, toitures végétalisées. Il est également amené à poser des isolants dans les combles pour un meilleur confort thermique.

Perspectives professionnelles

- **Possibilité d'acquérir une spécialisation** complémentaire en zinguerie (installation et fabrication de lucarnes, gouttières et chéneaux...)
- **Possibilité de se spécialiser** dans la pose et restauration d'un matériau particulier (ex : ardoise), dans la restauration des toitures anciennes : monuments historiques, du patrimoine de pays ou dans la fabrication d'ornements de toiture en métal en zinc, en cuivre...
- **Chef d'équipe** après une expérience confirmée ou une formation
- **Chef d'entreprise** couvreur après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise - Cf. Fiche Chef d'entreprise
- **Métiers voisins** : charpentier, maçon



En formation professionnelle

■ Titre professionnel - 1^{er} niveau de qualification

- Couvreur Zingueur

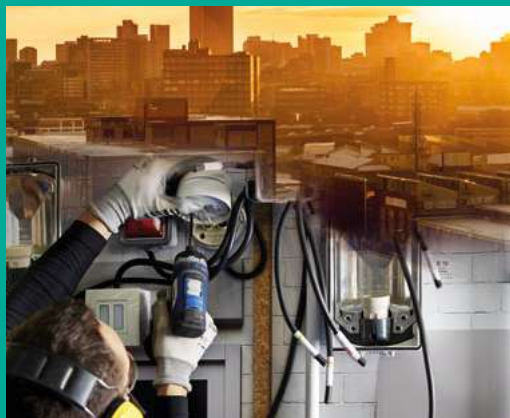
En formation dans les Chambres de métiers et de l'artisanat

- Certificat technique des métiers Zingueur-Ferblantier
- Certificat technique des métiers Ramoneur-Fumiste
- Brevet de maîtrise Couvreur-Zingueur

Fiches ROME

F1610 - Pause et restauration de couvertures

F1613 - Travaux d'étanchéité et d'isolation



Il conseille ses clients sur les équipements et les énergies dans le souci d'une maîtrise des dépenses énergétiques. Pour ce faire, il réalise des études techniques portant sur les installations à réaliser.

Son activité est associée au respect de différentes normes, dont la norme NFC 15-100. L'exercice du métier impose la détention de différents niveaux d'habilitation en fonction du domaine d'intervention.

Conditions et environnement de travail

Très mobile, l'électricien passe d'un chantier à l'autre où il est en contact direct avec les clients. Il intervient, seul ou en équipe, et avec d'autres corps de métiers, sur des bâtiments très variés : habitat individuel et collectif, équipements publics, hôtels-restaurants, hôpitaux, bureaux, bâtiments industriels, etc.

Les qualités et aptitudes attendues

- Goût du calcul et de la physique
- Rigueur et application
- Méthode, habileté
- Capacité à réaliser des diagnostics et autocontrôles

Devenir Électricien / Électricienne

■ Après la 3^e de collège

- CAP Électricien
- Bac professionnel Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- Bac professionnel Systèmes numériques option B (audiovisuel, réseau et équipements domestiques)

■ Après le CAP ou Bac professionnel

- Brevet professionnel Électricien
- Mention complémentaire Technicien en énergies renouvelables option A énergie électrique

L'électricien conçoit, prépare et réalise les interventions techniques dans son domaine dans les standards de qualité et de sécurité définis par le cahier des charges et la réglementation.

Il s'assure de la bonne réalisation des travaux et en rend compte. Dans les bâtiments, il réalise l'implantation, la mise en œuvre, les raccordements, le paramétrage, la mise en service et la maintenance des installations et équipements. Il peut réaliser des interventions (courants forts et courants faibles) notamment dans les domaines suivants :

- les réseaux (production, stockage, transport et distribution de l'énergie électrique, réseaux de communication et de transmission, ...),
- les infrastructures (aménagements routier, autoroutier, ferroviaire ou urbain ; installation de recharges pour véhicules électriques, hybrides, ...),
- les quartiers, les zones d'activités (aménagement d'écoquartiers, éclairage public, ...),
- les bâtiments du secteur résidentiel, tertiaire et industriel,
- l'industrie,
- les systèmes énergétiques autonomes et embarqués (sur des bateaux, avions, trains, ...).

Il assure auprès de ses clients des prestations d'entretien et de maintenance des équipements et réseaux qu'il installe.



■ Après le baccalauréat

- BTS Électrotechnique - BTS Fluides Énergies Domotique option C domotique et bâtiments communicants
- BTS Systèmes numériques option B (électronique et communications)
- Licences professionnelles et Masters Professionnels dans les domaines de l'électricité et de l'énergie, de la domotique

En formation professionnelle

■ Titres professionnels - 1^{er} niveau de qualification

- Électricien d'équipement du bâtiment - Installateur de réseaux de télécommunications

■ Titres professionnels - Niveau BAC

- Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité
- Technicien en électricité et automatismes du bâtiment
- Technicien en systèmes de surveillance intrusion et de vidéoprotection

En formation dans les Chambres de métiers et de l'artisanat

■ 1^{er} Niveau de qualification

- Certificat technique des métiers Installateur en équipements électriques

■ Niveau supérieur de qualification

- Brevet de maîtrise Installateur en équipements électriques



ZOOM

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'électricien conseille ses clients sur les nouveaux produits, leur usage, la gestion pour économiser de l'énergie, les modernisations ou rénovations à envisager : l'habitat connecté devient davantage intelligent et communicant (automatismes, domotique, télégestion et télésurveillance...).

Perspectives professionnelles

■ Possibilité de pouvoir diversifier ses activités

suivantes : alarme, sécurité incendie, éclairage, ventilation, énergies renouvelables...

■ Chef d'équipe

après une expérience confirmée ou une formation

■ Chef d'entreprise

électricien après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise - Cf. fiche Chef d'entreprise

■ Métiers voisins

: domoticien, antenniste, installateur en froid et conditionnement d'air, éclairagiste

Fiches ROME

B1602 - Électricité bâtiment

F1106 - Ingénierie et études du BTP



L'installateur sanitaire prépare et réalise les interventions techniques liées à la pose d'installations sanitaires, à leur mise en service et à leur maintenance.

Il assure un rôle de conseil auprès des clients sur le plan technique et sur le plan esthétique. Il propose des prestations sur mesure, adaptées aux demandes et besoins des clients.

Il s'assure que les travaux ont été réalisés dans les standards de qualité, en toute sécurité et en respectant la réglementation en vigueur.

Il intervient dans la gestion de la relation technico-commerciale avec le client ou son représentant.

Ses activités peuvent être constituées de différentes combinaisons entre les activités liées à la pose d'installations sanitaires et les activités liées à leur entretien.

Elles peuvent, le cas échéant, être combinées à des activités liées à l'installation d'équipements de chauffage et de ventilation.

Conditions et environnement de travail

Très mobile, l'installateur sanitaire passe d'un chantier à l'autre où il est en contact direct avec les clients. Il intervient sur des bâtiments variés : habitat individuel et collectif, hôtels-restaurants, bureaux, commerces...

Il utilise des outils de mesure et de contrôle de plus en plus souvent « connectés » et également au travers de la maintenance et du réglage d'équipements (thermostats, chaudières, etc.).

Les qualités et aptitudes attendues

- Précision et rigueur
- Sens de la méthode
- Goût du calcul



Devenir Installateur sanitaire (Plombier)/ Installatrice sanitaire (Plombière)

■ Après la 3^e de collège

- CAP Monteur en installations sanitaires

■ Après le CAP ou Bac professionnel

- Brevet professionnel Monteur en Installations du génie climatique et sanitaire
- Brevet professionnel Métiers de la piscine
- Mention complémentaire Maintenance en équipement thermique individuel
- Mention complémentaire Soudage

■ Après le baccalauréat

- BTS Fluides Énergies Domotique



ZOOM

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'installateur sanitaire doit répondre aux demandes de ses clients en matière de maîtrise de consommation d'eau et d'énergie. Il intervient sur la récupération d'eaux pluviales, la réutilisation des eaux grises (salle de bain). Il maîtrise les installations de chauffe-eau solaire thermique et les systèmes utilisant les énergies renouvelables.



En formation professionnelle

■ Titre professionnel - 1^{er} niveau de qualification

- Installateur en thermique et sanitaire

■ Titres professionnels - Niveau BAC

- Technicien installateur en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables
- Technicien de construction et de maintenance des piscines

■ Titre professionnel - Niveau BTS

- Technicien supérieur d'études en génie climatique

Perspectives professionnelles

- **Possibilité de se diversifier** vers des activités de chauffage, de climatisation et de ventilation - Cf. fiche installateur thermique
- **Chef d'équipe** après une expérience confirmée notamment en dépannage, en installation ou après une formation
- **Chef d'entreprise** plombier après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise - Cf. fiche Chef d'entreprise
- **Métier voisin** : installateur thermique (chauffagiste)

Fiche ROME

F1603 - Installation d'équipements sanitaires et thermiques



L'installateur thermique réalise les interventions techniques liées à la conception et à l'installation d'équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation.

Il procède aux opérations de maintenance préventive et curative de ces équipements.

Il s'assure que les travaux ont été réalisés selon les standards de qualité, en toute sécurité et en respectant la réglementation en vigueur. Il veille au strict respect des prescriptions des fabricants et intervient dans la gestion de la relation technico commerciale avec le client ou son représentant.

Ses activités peuvent être constituées de différentes combinaisons entre les activités liées à l'installation d'équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation ainsi que les activités liées à leur maintenance.

Ses interventions visent de manière croissante l'optimisation de la performance énergétique et la recherche de la réduction de l'empreinte environnementale du bâtiment.



Conditions et environnement de travail

Très mobile, l'installateur thermique passe d'un chantier à l'autre où il est en contact direct avec les clients. Il intervient sur des bâtiments variés : habitat individuel et collectif, hôtels-restaurants, bureaux, commerces... Il utilise des outils de mesure et de contrôle de plus en plus souvent « connectés » et également au travers de la maintenance et du réglage d'équipements (thermostats, chaudières, etc.).

Les qualités et aptitudes attendues

- Habileté manuelle
- Sens de l'organisation
- Précision et rigueur
- Sens de la méthode
- Goût du calcul

Devenir Installateur thermique (chauffagiste) / Installatrice thermique

■ Après la 3^e de collège

- CAP Monteur en installations thermiques
- CAP Installateur en froid et conditionnement d'air
- Bac professionnel Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- Bac professionnel Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
- Bac professionnel Technicien du froid et du conditionnement d'air

■ Après le CAP ou Bac professionnel

- Brevet professionnel Monteur en installations génie climatique et sanitaire
- Brevet professionnel Installateur dépanneur en froid et conditionnement d'air
- Mention complémentaire Maintenance en équipement thermique individuel
- Mention complémentaire technicien en énergies renouvelables option B énergie thermique

■ Après le baccalauréat

- BTS Fluides énergies domotique option A génie climatique et fluide / BTS Fluides énergies domotique option B froid et conditionnement d'air



ZOOM

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'installateur thermique sensibilise quotidiennement ses clients à la nécessité de réduire leurs consommations d'énergie et en conséquence les émissions de gaz à effet de serre. L'installateur thermique intègre les technologies et techniques liées aux énergies renouvelables : solaire, thermique, géothermie, bois, biomasse...

Perspectives professionnelles

- **Possibilité de se spécialiser** dans les activités liées aux énergies renouvelables : solaire thermique, photovoltaïque, un chauffage au bois, une pompe à chaleur... de se former aux automatismes : régulation programmation, pilotage et à la domotique
- **Chef d'équipe** responsable de chantier, Technicien de maintenance après une expérience confirmée ou une formation
- **Fonction de technico-commercial** avec la possibilité d'effectuer des missions de conseil
- **Chef d'entreprise** chauffagiste après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise - Cf. fiche Chef d'entreprise
- **Métiers voisins** : installateur sanitaire (plombier), électricien



En formation professionnelle

■ Titres professionnels - 1^{er} niveau de qualification

- Installateur en thermique et sanitaire
- Agent de maintenance chauffage ventilation et climatisation

■ Titres professionnels - Niveau BAC

- Technicien de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation
- Technicien de maintenance d'équipements de confort climatique
- Technicien installateur en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables

■ Titres professionnels - Niveau BTS

- Technicien supérieur d'études en génie climatique
- Technicien supérieur de maintenance et d'exploitation en climatique

En formation dans les Chambres de métiers et de l'artisanat

- Brevet technique des métiers Technicien en systèmes de génie climatique

Fiches ROME

F1603 - Installation d'équipements sanitaires et thermiques

I1306 - Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

F1106 - Ingénierie et études du BTP



Le maçon prépare et réalise les interventions techniques de maçonnerie dans les exigences de qualité et de sécurité définies par la réglementation en vigueur (accessibilité, sismique, ...) et s'assure de la bonne réalisation des travaux. Il intègre les contraintes particulières imposées par une intervention en rénovation ou restauration de construction, avec une prise en compte des spécificités architecturales du bâtiment ou l'utilisation de techniques particulières en lien avec les spécificités régionales.

Dans le cadre d'une recherche de maîtrise énergétique, leurs interventions visent également à renforcer les performances thermiques d'un bâtiment. Sur le chantier, il assure la gestion directe de la relation client.

Les interventions techniques du maçon peuvent être constituées de différentes combinaisons entre des activités de gros œuvre et des activités de second œuvre, en fonction des choix d'organisation effectués par l'artisan.

Certains maçons réalisent également les études techniques en amont des chantiers de construction, en lien ou non avec des architectes ou bureaux d'études. Ils peuvent être amenés à exercer des activités de coordination sur le chantier.

Conditions et environnement de travail

Le maçon travaille en extérieur comme en intérieur, seul ou en équipe, et se déplace au rythme des chantiers. Lorsqu'il travaille sur un site occupé, chez un particulier ou un site ouvert au public, il doit s'adapter à certaines contraintes : planifier, respecter les lieux et prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Le maçon va être amené à utiliser de nouveaux concepts et outils numériques qui apporteront des bénéfices dans la gestion de ces chantiers aussi bien lors de la réalisation de construction neuve que dans la réhabilitation de bâtiments existants.

Les qualités et aptitudes attendues

- Capacité à s'organiser et à gérer le chantier
- Autonomie
- Capacité à travailler en équipe
- Rigueur et précision



Devenir Maçon / Maçonne

■ Après la 3^e de collège

- CAP Maçon
- CAP Constructeur d'ouvrages en béton armé (COBA)
- Bac professionnel Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- Bac professionnel Interventions sur le patrimoine bâti, option maçonnerie

■ Après le CAP ou Bac professionnel

- Brevet professionnel Maçon

■ Après le baccalauréat

- BTS Étude et économie de la construction
- BTS Bâtiment
- BTS Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation



En formation professionnelle

■ Titres professionnels - 1^{er} niveau de qualification

- Maçon / Maçon du bâti ancien / Coffreur bancheur / Mètreur
- Ouvrier professionnel en restauration de patrimoine

■ Titres professionnels - Niveau BAC

- Chef d'équipe gros œuvre / Assistant Chef de chantier gros œuvre
- Technicien mètreur en réhabilitation de l'habitat Technicien Étude bâtiment - option Dessin de projet / option Économie de la construction / option Étude de prix

■ Titres professionnels - Niveau BTS

- Chef de chantier gros œuvre / Conducteur de travaux du bâtiment
- Dessinateur projeteur en béton armé / Technicien supérieur du bâtiment en économie de la construction / Chargé d'affaires bâtiment

Fiches ROME

F1703 - Maçonnerie

F1704 - Préparation du gros œuvre et des travaux publics

ZOOM

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le maçon concilie le besoin de confort, d'économie d'énergie (isolation intérieure et extérieure), l'accessibilité et la préservation du patrimoine. Intervenant sur l'isolation et l'étanchéité, il maîtrise les éco-matériaux, le tri des déchets et le recyclage des matériaux, ... Pour son client, le maçon coordonne différents corps d'état visant la performance énergétique, acoustique et antisismique de la construction.

Perspectives professionnelles

- Possibilité de se spécialiser en construction bâtiments neufs ou en réhabilitation de bâtis existants ou en restauration de patrimoine
- Chef d'équipe avec une expérience confirmée ou une formation
- Fonction de bureau d'études après un complément de formation adaptée
- Chef d'entreprise maçon après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise - Cf. Fiche chef d'entreprise
- Métiers voisins : carreleur, plâtrier, tailleur de pierre

F1611 - Réalisation et restauration de façades

F1701 - Constructions en béton

F1610 - Pose et restauration de couvertures



Conditions et environnement de travail

Le travail du menuisier se partage entre le bureau où il dessine, l'atelier où il fabrique et découpe ses pièces et le chantier, où il procède au montage et à l'installation finale des ouvrages.

Les machines à commandes numériques modifient profondément ses méthodes de production.

Les qualités et aptitudes attendues

- Sens de la représentation géométrique
- Sens de l'esthétique
- Soin, précision et minutie
- Habileté



Devenir Menuisier-Agenceur / Menuisière-Agenceuse

■ Après la 3^e de collège

- CAP Menuisier fabricant
- CAP Menuisier installateur
- Bac professionnel Technicien menuisier agenceur
- Bac professionnel Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- Bac professionnel étude et réalisation d'agencement

■ Après le CAP ou Bac professionnel

- Brevet professionnel Menuisier
- Mention complémentaire Parqueteur

■ Après le Baccalauréat

- BTS Étude et réalisation d'agencement
- BTS Développement et réalisation bois

Le menuisier conçoit et fabrique des produits de menuiserie (bois, matériaux associés, dérivés, ...)

dans le cadre d'un process de fabrication artisanal ou semi-industriel en réponse aux besoins d'un client. Il met en œuvre les opérations de montage, d'installation et d'entretien de produits de menuiserie, d'agencement et d'éléments associés, fabriqués ou non par l'entreprise : ouvertures, fermetures, menuiseries intérieures, portails et clôtures, platelages et mobilier de jardin, agencement, escaliers, planchers et parquets, isolation phonique et thermique par l'intérieur et l'extérieur et cloisons sèches, aménagements intérieurs, protection solaire, automatismes, ... Il s'assure que les travaux ont été réalisés en adéquation avec les besoins et attentes du client, dans les standards de qualité et de sécurité définis par l'artisan et la réglementation et normes en vigueur, intervient dans la gestion de la relation commerciale avec le client ou son représentant (ainsi que dans la relation fournisseur).

Ses activités peuvent être constituées de différentes combinaisons entre les activités liées à la conception des ouvrages, leur fabrication et leur installation. Il peut également intervenir sur des activités annexes aux éléments qu'il fabrique et qu'il installe : installation et entretien de systèmes de fermeture, installation et maintenance d'accessoires, notamment les accessoires motorisés et connectés.



En formation professionnelle

■ Titres professionnels - 1^{er} niveau de qualification

- Menuisier agenceur
- Menuisier de fabrication de bois et dérivés
- Menuisier poseur installateur

■ Titres professionnels Niveau BAC

- Technicien mètreur du bâtiment
- Technicien d'études en menuiserie d'agencement

■ Titres professionnels - Niveau BTS

- Technicien supérieur du bâtiment en économie de la construction
- Technicien supérieur du bâtiment option étude de prix
- Technicien supérieur du bâtiment, option économie de la construction

■ En formation dans les Chambres de métiers et de l'artisanat

- Brevet de maîtrise Menuisier de bâtiment et d'agencement

Pour pouvoir exercer le métier de charpentier dans une entreprise artisanale, il est recommandé de bénéficier d'un diplôme professionnel (CAP, BP ou Bac Pro)

Fiches ROME

H2206 - Réalisation de menuiserie bois et tonnerie

H2209 - Intervention technique en aménagement et bois

F1608 - Pose de revêtements rigides

ZOOM



SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Il contribue à améliorer le cadre de vie en ce qui concerne l'accessibilité, le confort, l'esthétique des habitations et locaux commerciaux. Professionnel de l'isolation phonique et thermique (intérieure et extérieure), il conseille le client en matière de performance énergétique et acoustique. Il se coordonne avec les autres corps d'état.

Perspectives professionnelles

- **Possibilité de se spécialiser** dans les activités suivantes : installation de fermetures et équipements, agencement d'espaces de vie, fabrication de mobilier, escalier...
- **Chef d'atelier ou Chef d'équipe** après une expérience confirmée en fabrication ou en installation et une éventuelle formation
- **Chef d'entreprise** menuisier-agenceur après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise - Cf. fiche Chef d'entreprise
- **Métiers voisins** : charpentier, ébéniste, luthier et facteur d'orgue

F1607 - Pose de fermetures menuisées

H2502 - Management et ingénierie de production

F1106 - Ingénierie et études du BTP



Conditions et environnement de travail

Il travaille à l'intérieur comme à l'extérieur, seul ou en équipe. Il est en contact direct avec les clients et a un rôle essentiel auprès d'eux, tant dans l'espace public que chez le particulier.

Les qualités et aptitudes attendues

- Sens de la décoration et de l'harmonie des couleurs pour conseiller le client
- Sûreté de la main et de l'œil
- Goût du dessin
- Minutie, précision, habileté



Devenir Peintre

■ Après la 3^e

- CAP Peintre applicateur de revêtements
- Bac professionnel Aménagement et finition du bâtiment

■ Après le CAP ou le Bac professionnel

- Brevet professionnel Peintre applicateur de revêtements
- Mention complémentaire Peinture-décoration
- Mention complémentaire Solier (création en cours)
- Mention complémentaire Plaquiste

■ Après le baccalauréat

- BTS Finitions, aménagement des bâtiments : conception et réalisation
- BTS Enveloppe du bâtiment : façade, étanchéité

Le peintre conçoit et réalise les interventions techniques de préparation et application de peinture, prépare un support en vue : d'application d'enduits et produits décoratifs, de pose de revêtements sols/murs (moquette, papier peint, tissus, revêtement PVC, ...), de pose de vitraux dans le cadre de travaux de décoration et de mise en œuvre de revêtements techniques (imperméabilisation des supports, isolation thermique par l'extérieur, ...).

Il intervient en intérieur et en extérieur à la fois dans la construction neuve et ancienne, en rénovation ou en restauration, dans le respect des matériaux et techniques traditionnelles ou contemporaines adaptés au bâti. Il écoute et conseille le client en matière de décoration et de personnalisation de l'habitat (choix des produits, des matières, des coloris, ...) et de protection des supports à partir d'une analyse des caractéristiques, de l'usage et de la fonction des locaux. Il adapte ses interventions en fonction des contextes (habitat, lieux de vie, bâtiments tertiaires, locaux professionnels, ...). Il s'assure que les travaux seront réalisés dans les exigences de qualité et de sécurité définies par la réglementation en vigueur et intervient directement dans la gestion de la relation client.



ZOOM

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le peintre tend à conjuguer économies d'énergie et environnement sain notamment pour la qualité de l'air intérieur. Il utilise de plus en plus des produits ne nuisant ni à sa santé, ni à celle de ses clients : peinture avec Eco label, peinture à la chaux... Il est très impliqué dans la gestion de ses déchets et dans l'économie d'eau : tri, utilisation d'une machine pour le nettoyage des rouleaux et brosses... Il connaît les filières de tri et recyclage des déchets. Il préconise les matériaux et techniques d'isolation extérieure.

Perspectives professionnelles

■ **Possibilités de se spécialiser** dans les activités suivantes : peintre décoration (réaliser des patines ou dorures, produire des effets de matière), pose de revêtements de sols...

■ **Chef d'équipe** après une expérience confirmée ou une formation

■ **Chef d'entreprise peintre** après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise - Cf. fiche Chef d'entreprise

■ **Métier voisin** : plâtrier



En formation professionnelle

■ Titres professionnels - 1^{er} niveau de qualification

- Peintre en bâtiment
- Peintre décorateur
- Façadier Peintre
- Solier Moquettiste

■ Titre professionnel - Niveau Bac

- Technicien de chantier aménagement finitions

■ Titre professionnel - Niveau BTS

- Conducteur de travaux aménagement et finitions

En formation dans les Chambres de métiers et de l'artisanat

- Brevet de Maîtrise Peintre en bâtiment

Fiches ROME

F1606 - Peinture en bâtiment

F1609 - Pose de revêtements souples

F1611 - Réalisation et restauration de façades



Conditions et environnement de travail

Le plâtrier et le plaquiste travaillent au rythme des chantiers principalement à l'intérieur des bâtiments, seul ou au sein d'une équipe. Ils interviennent dans des maisons neuves ou en rénovation mais aussi des immeubles collectifs, bureaux, commerces, bâtiments publics...

Le plâtrier et le plaquiste utilisent des logiciels de calcul thermique, acoustique et d'architecture, modélisation 3D.

Les qualités et aptitudes attendues

- Soin et précision
- Efficacité
- Goût et sens de la décoration



Devenir Plâtrier-Plaquiste / Plâtrière-Plaquiste

■ Après la 3^e de collège :

- CAP Métiers du Plâtre et de l'isolation
- CAP Staffeur-ornemaniste
- CAP Monteur en isolation thermique et acoustique
- Bac professionnel Aménagement et finitions du bâtiment

■ Après le CAP ou Bac professionnel

- Brevet professionnel Métiers du plâtre et de l'isolation
- Brevet des Métiers d'Art Volumes : staff et matériaux associés
- Mention complémentaire Plâtrier

■ Après le baccalauréat

- BTS Finitions, aménagement des bâtiments : conception et réalisation

Le plâtrier et le plaquiste réalisent des aménagements intérieurs en utilisant différentes techniques et produits à base de plâtre.

Ils réalisent également des travaux d'isolation thermique par l'intérieur, d'isolation acoustique et de protection au feu. Certains professionnels sont spécialisés dans la réalisation et la pose d'éléments de décoration en staff et/ou dans la fabrication d'ouvrages en stuc.

Ils interviennent à la fois dans la construction neuve, ancienne, en rénovation et/ou restauration, dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, tertiaires, ainsi que dans des établissements recevant du public.

Ils s'assurent que les travaux ont été réalisés dans les standards de qualité et de sécurité et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ils gèrent la relation commerciale avec le client ou son représentant et avec les différents corps d'état. Ils participent au confort de vie et à l'embellissement de l'habitation.



ZOOM

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le plâtrier et le plaquiste participent de plus en plus à la performance énergétique des logements et des bâtiments, en intégrant aux parois une isolation thermique et parfois thermo-acoustique. Il utilise plusieurs types de matériaux en fonction des spécificités liées aux énergies.



En formation professionnelle

■ Titre professionnel - 1^{er} niveau de qualification

- Plaquiste-plâtrier

■ Titre professionnel - Niveau BAC

- Technicien de chantier aménagement et finitions

■ Titre professionnel - Niveau BTS

- Conducteur de travaux aménagement et finitions

Perspectives professionnelles

■ Possibilités de se spécialiser dans les activités

suivantes : staffeur-ornemaniste (corniches, moulures, rosaces, cheminées, escalier sur voûte sarrasine...), isolation et correction acoustique...

■ Chef d'équipe après une expérience confirmée ou une formation

■ Chef d'entreprise plâtrier après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise - Cf. fiche Chef d'entreprise

■ Métiers voisins : peintre, staffeur stucateur, spécialiste en isolation

Fiches ROME

F1604 - Montage d'agencements

F1703 - Maçonnerie

F1601 - Application et décoration en plâtre, stuc et staff

F1106 - Ingénierie et études du BTP



Les activités des entreprises relèvent de quatre grandes familles :

- la fabrication et/ou l'installation de menuiseries métalliques
- la fabrication et/ou l'installation et dans l'entretien de fermetures
- la fabrication et/ou l'installation de structures métalliques
- la maintenance et le dépannage de fermetures et ouvrages métalliques divers

Certaines entreprises intègrent dans leurs équipes une fonction études.

Devenir Serrurier-Métallier / Serrurière-Métallièr

■ Après la 3^e de collège

- CAP Métallier
- CAP Menuisier aluminium verre
- CAP Ferronnier d'art
- Bac professionnel Menuiserie aluminium-verre
- Bac professionnel Ouvrages du bâtiment : métallerie
- Bac technologique sciences et technologies industrielles (STI) génie mécanique, option structures métalliques
- Bac Technosciences et technologies de l'industrie et du développement durable spécialité (STI2D) architecture et construction

■ Après le CAP ou le Bac professionnel

- Brevet professionnel Métallier
- Brevet professionnel Menuisier Aluminium - verre
- Mention complémentaire Serrurerie (à venir)
- Mention Complémentaire Soudage

■ Après le baccalauréat

- BTS Architectures en métal : conception et réalisation
- BTS Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation
- Brevet des métiers d'art Ferronnier d'art
- Licence Professionnelle Structures métalliques

Le serrurier-métallier conçoit et réalise des ouvrages métalliques structurels ou non en réponse à des besoins, en effectuant les usinages nécessaires aux assemblages, ainsi que l'installation, la maintenance et le dépannage.

Il est également en capacité d'effectuer la mise en œuvre d'un produit prêt à l'installation. Il utilise tous types de métaux : aciers, aciers inoxydables, aluminium, alliages divers (laiton, bronze, corten, ...), ainsi que des éléments associés (miroiterie/toile, stores/fermetures, ...) pour réaliser et/ou installer différentes catégories d'ouvrages.

Il s'assure que les travaux soient réalisés dans les standards de qualité et de sécurité définis entre l'artisan et le client et dans le respect des normes et de la réglementation en vigueur.

Ses activités peuvent être constituées de différentes combinaisons entre les activités liées à la conception des ouvrages, leur fabrication et leur installation, leur maintenance et leur entretien.

Il peut également intervenir sur des activités annexes aux éléments métalliques qu'il fabrique et qu'il installe comme l'installation et l'entretien de systèmes de fermeture, serrures, fenêtres, ou encore l'installation et la maintenance d'équipements motorisés et connectés, etc. Il utilise de manière croissante les outils numériques dans le cadre de ses activités.



Conditions et environnement de travail

Le serrurier-métallier manipule des outils mécaniques et électriques et utilise des machines à commandes numériques. Sur le chantier, au sein d'une équipe, il peut être amené à travailler en hauteur pour installer et fixer certains ouvrages (structures métalliques, portes et portails grandes dimensions ...). Il adapte son activité aux évolutions numériques : programmation de produits connectés comme les serrures ou le contrôle d'accès, intégration d'ouvrage dans une maquette numérique (fermetures et portails, escaliers, ...).

Les qualités et aptitudes attendues

- Aptitudes physiques : robustesse, équilibre
- Aptitude à visualiser dans l'espace et en perspective
- Sens de la précision
- Aptitudes au dessin et à la créativité

En formation professionnelle

■ Titres professionnels - 1^{er} niveau de qualification

- Menuisier Aluminium / Métallier
- Ferronnier
- Agent de fabrication d'ensembles métalliques

■ Titres professionnels Niveau BTS

- Technicien Supérieur d'Études en construction métallique
- Dessinateur d'ouvrages de métallerie

■ En formation professionnelle - Autres organismes

- CQP Fabricant Installateur d'ouvrages métalliques du bâtiment



ZOOM

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le serrurier-métallier réalise des ouvrages sur-mesure et joue un rôle essentiel en matière d'amélioration énergétique : fermetures extérieures, baies-vitrées, vérandas, orielles, brises soleil, ...

Perspectives professionnelles

- **Possibilité de se spécialiser** dans les activités suivantes : fabrication de pièces mécaniques, réparation d'ouvrages existants notamment de systèmes de fermetures motorisés, ouverture de serrures de portes
- **Chef d'équipe ou chef d'atelier** après une expérience confirmée en fabrication et/ou en installation
- **Dessinateur d'ouvrages** après un complément de formation adaptée (Dessin assistée par Ordinateur, 3D, numérique)
- **Fonction de Technico-commercial** : prospection, conseille les nouveaux clients et assure le suivi
- **Chef d'entreprise** serrurier-métallier après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise - Cf. Fiche Chef d'entreprise
- **Métier voisin ferronnier** : restauration de pièces anciennes sur monuments historiques, reproduction à l'identique, création de pièces artistiques...

Fiches ROME

F1607 - Pose de fermetures menuisées

F1502 - Montage de structures métalliques

H2911 - Réalisation de structures métalliques

B1601 - Métallerie d'art

H2502 - Management et ingénierie de production

F1106 - Ingénierie et études du BTP



Conditions et environnement de travail

Le professionnel des métiers de la pierre travaille essentiellement en atelier. Il se déplace sur les chantiers pour effectuer des relevés et installer ses ouvrages, en intérieur comme en extérieur, parfois en hauteur. Il utilise aussi bien les outils traditionnels de la taille de pierre et de la marbrerie, que des outils mécaniques, électroniques et à commandes numériques.

Leurs métiers évoluent avec la numérisation de l'outillage (ou de machines à commande numérique) : centre d'usinage, machines 5 axes, ...

Les qualités et aptitudes attendues

- Sens des volumes
- Précision
- Créativité, sens artistique



Devenir Tailleur de pierre - Marbrier / Tailleuse de pierre - Marbrière

■ Après la 3^e de collège

- CAP Tailleur de pierre
- CAP Marbrier du bâtiment et de la décoration
- Bac professionnel Métiers et Arts de la Pierre

■ Après le CAP ou le Bac professionnel

- Brevet professionnel Métiers de la pierre
- Brevet des Métiers d'Art Gravure sur Pierre

En formation professionnelle

■ Titre professionnel - 1^{er} niveau de qualification

- Tailleur de pierre

■ Titre professionnel - Niveau BTS

- Chef d'équipe gros œuvre

Le tailleur de pierre-marbrier conçoit et réalise des ouvrages en pierre et matériaux de synthèse (quartz, céramique, dekton, ...) dans le cadre d'un process de fabrication artisanal ou semi-industriel, ainsi que les opérations d'installation, de gravure et de rénovation/restauration des ouvrages en pierre, fabriqués ou non par l'entreprise. Il utilise dans le cadre des travaux de bâtiment et de la pose de monuments funéraires, il peut réaliser des travaux de fondation, terrassement et maçonnerie. Il intervient à la fois auprès de particuliers, de collectivités territoriales, de professionnels, d'associations, ...

Il s'assure que les travaux ont été réalisés dans les standards de qualité et de sécurité définis par la réglementation en vigueur. Il s'assure de la bonne réalisation des travaux en coordination avec les autres intervenants. Les activités des professionnels de la pierre peuvent être combinées de différents types de réalisations : taille et pose de pierre, réalisation et installation d'éléments en pierre pour agencement intérieur et extérieur (habillage d'escaliers en pierre, escaliers sur voûte sarrasine, plans de travail, dallage, ...), pose de pierre (agrafée en façade, monuments, ...), ravalement et entretien, installation de monuments funéraires, gravure sur pierre et sculpture, ...



Fiches ROME

F1612 - Taille et décoration de pierres

B1303 - Gravure - ciselure



ZOOM

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les professionnels des métiers de la pierre travaillent un matériau sain et durable issu notamment de carrière locale. La pierre est liée à l'identité des territoires.

Perspectives professionnelles

- **Possibilité de se spécialiser** dans les activités suivantes : la gravure d'inscriptions et de motifs décoratifs (graveur sur pierre), création ou restauration d'œuvres sculptées dans la pierre (sculpteur sur pierre). Il peut également intervenir en restauration du patrimoine
- **Chef d'atelier ou chef d'équipe** après une expérience confirmée ou une formation
- **Chef d'entreprise** des métiers de la pierre après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise - Cf. Fiche Chef d'entreprise
- **Métiers voisins** : maçon, carreleur, paysagiste

F1608 - Pose de revêtements rigides



Conditions et environnement de travail

Le gestionnaire exerce principalement son activité dans un bureau. Il est en contact régulier avec le comptable, les banquiers, les clients et les fournisseurs.

Il est l'interlocuteur en charge de la gestion du personnel au sein de l'entreprise.

Qualités et aptitudes attendues

- Sens de l'organisation et de l'accueil
- Autonomie dans la mise en œuvre de ses activités
- Aisance relationnelle



Devenir Gestionnaire d'entreprise artisanale du bâtiment

■ Titre à finalité professionnelle

Titre « Gestionnaire d'Entreprise Artisanale du Bâtiment » (GEAB) inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles.

Ce titre a été créé, par la CAPEB, à l'initiative des conjointes d'artisans pour disposer d'une reconnaissance de leurs compétences au travers d'une certification.

■ Diplômes de l'Éducation nationale

- Bac Pro Gestion administration
- Bac Pro Comptabilité
- Bac Pro Métiers de l'accueil
- BTS Gestion de la PME
- BTS Comptabilité et gestion
- DCG (diplôme de Comptabilité et de Gestion)



Le gestionnaire d'entreprise artisanale du bâtiment assiste et seconde le chef d'entreprise dans les activités de gestion quotidienne et de support à la production.

En sa qualité de salarié, de gérant non salarié ou de conjoint collaborateur, les thématiques entrant dans le cadre de sa mission peuvent être très diverses : gestion des activités comptables, financières et administratives de l'entreprise, gestion du personnel, mise en œuvre, aux côtés du chef d'entreprise, de la politique de santé et sécurité au travail, suivi commercial, administratif, technique (devis, équipements...) et matériel (relation fournisseurs/fabricants, gestion du stock...), développement d'une démarche commerciale, relation avec les clients et prestataires externes, ...



Perspectives professionnelles

- Le métier de gestionnaire peut s'exercer à la fois dans différentes tailles d'entreprise mais également dans d'autres secteurs d'activité.



Titres du Ministère du Travail

- Titre Professionnel Secrétaire Assistant (niveau 4)
- Titre Professionnel Secrétaire Comptable (niveau 4)
- Titre Professionnel Assistant commercial (niveau 5)
- Titre Professionnel Assistant de direction (niveau 5)
- Titre Professionnel Assistant ressources Humaines (niveau 5)
- Titre Professionnel Gestionnaire comptable et fiscal (niveau 5)

Fiches ROME

M1604 - Assistanat de direction

M1607 - Secrétariat

M1203 - Comptabilité



Conditions et environnement de travail

Les activités peuvent varier selon la taille de l'entreprise, les différents corps de métier et la complexité des chantiers mis en œuvre. Toutefois, la polyvalence du chef d'entreprise artisanale du bâtiment est un des éléments caractéristiques du métier.

Qualités et aptitudes attendues

- Sens de l'organisation et des responsabilités
- Autonomie et ténacité
- Capacité de travail - Facilités d'adaptation



Devenir chef d'entreprise artisanale du bâtiment / Artisan

Pour devenir chef d'entreprise artisanale du bâtiment et s'immatriculer au répertoire des métiers de la chambre des métiers et de l'artisanat, il faut justifier de sa qualification professionnelle pour exercer l'activité ou de l'embauche d'un salarié qualifié professionnellement.

Ainsi, les formations ou/et expériences requises nécessaires pour l'exercice de l'activité du bâtiment sont :

- Soit une certification (diplôme, titre, ...) de niveau 3 ou supérieur du bâtiment pour l'exercice du métier comme un CAP
- Soit une expérience professionnelle dans ce métier de 3 années au moins

Le chef d'entreprise décide de la stratégie de l'entreprise et de sa mise en œuvre et en assume la responsabilité. Il réalise les choix associés au projet de développement de son entreprise. Il veille à l'équilibre financier de l'activité de l'entreprise et au contrôle de l'exécution des travaux en cours et en fin de chantier dans le respect des délais et des règles de sécurité, de santé et de qualité. Il réalise le recrutement, le management de l'équipe, pilote la gestion administrative et financière et organise les délégations au sein de l'entreprise. Il veille également à la valorisation de l'image de l'entreprise.

En fonction de la taille de l'entreprise, il peut intervenir directement ou non dans la conception et la réalisation des ouvrages et peut conseiller les clients sur le bâtiment, ses performances, les travaux à réaliser.

Le fait d'être artisan du bâtiment sous-entend une connaissance technique du métier de l'entreprise.

L'artisan du bâtiment intervient dans l'ensemble des fonctions de l'entreprise : stratégie et projets de développement, gestion économique, financière et administrative, commercialisation et relation client, interventions techniques, études, fabrication, qualité, sécurité, environnement, ...

Il peut également être amené à exercer des fonctions au sein d'une organisation professionnelle.



Profil des chefs d'entreprise

- Dans les entreprises de petite taille (souvent jusqu'à 10 salariés), le chef entreprise assure le pilotage et la gestion de l'entreprise et de ses salariés tout en participant à la production (fabrication, installation, maintenance, ...). Plus le nombre de salariés augmente, plus le chef d'entreprise assure le pilotage et la gestion de l'entreprise sans participer à la production.



Titre à finalité professionnelle

- **Titre Responsable d'Entreprise Artisanale du Bâtiment (REAB), de niveau Bac+2, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles**

Si vous avez décidé de reprendre ou créer une entreprise artisanale du bâtiment, la CAPEB vous propose des accompagnements spécifiques.

Fiche ROME

M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise

REPÈRES

POUR CHOISIR LE DIPLÔME ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE QUI VOUS CORRESPONDENT

Les voies d'accès à la formation professionnelle

Après une classe de troisième, pour accéder à l'un de ces métiers, vous avez le choix entre la formation à temps plein en lycée professionnel et l'apprentissage. En effet, la voie scolaire et l'apprentissage préparent aux mêmes diplômes. Si le système scolaire offre une grande régularité d'emploi du temps, le grand avantage de l'apprentissage est l'acquisition d'une expérience professionnelle.

Si vous avez envie d'entrer rapidement dans la vie active, de devenir autonome et d'apprendre un métier avec un artisan, vous avez autant de bonnes raisons de choisir l'apprentissage, formation en alternance en entreprise et en centre de formation d'apprentis (CFA). Vous signerez alors un contrat de travail avec une entreprise de votre choix, percevrez une rémunération, et bénéficierez d'une couverture sociale et de congés payés.

Le contrat d'apprentissage

Bénéficiaires	Jeunes de 16 ans au moins à 29 ans révolus ayant satisfait aux obligations scolaires, diplômés ou non Pas de limite d'âge si la personne a un projet de formation dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise Pas de limite d'âge pour une personne handicapée reconnue			
Nature et durée du contrat	Contrat de travail de type particulier d'une durée de 6 mois à 3 ans en fonction du type de qualification préparée (portée à 4 ans pour l'apprenti handicapé)			
Objectif	Donner une formation générale théorique et pratique en vue d'acquérir une qualification reconnue par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles			
Durée de la formation	Formation supérieure ou égale à 400 h par an encadrée par un maître d'apprentissage de l'entreprise			
Année d'apprentissage	Rémunération BTP			
	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
	% du SMIC		% du SMIC ou minimum conventionnel si plus favorable*	% du SMIC ou minimum conventionnel si plus favorable*
1 ^{re} année	40 %	50 %	55 %	100 %
2 ^e année	50 %	60 %	65 %	
3 ^e année	60 %	70 %	80 %	

*Pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel correspondant à l'emploi effectivement occupé l'année concernée

Le contrat de professionnalisation

Ce contrat de travail vous permet d'acquérir une certification professionnelle reconnue (diplômes, titres, ...) en alternance entre une entreprise et un centre de formation. Il est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans ainsi qu'aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Si vous souhaitez compléter votre formation initiale (en cas par exemple de non-obtention d'une certification professionnelle du bâtiment) et intégrer notre secteur, nous vous conseillons de conclure un contrat de professionnalisation.

Bénéficiaires	Jeunes de 16 à 25 ans révolus pour compléter leur formation initiale Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus	
Nature et durée du contrat	Contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée variant de 6 à 24 mois, peut être porté à 36 mois pour certains publics	
Objectif	Favoriser l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre à finalité professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle	
Action de professionnalisation	En fonction du niveau de formation du salarié et des exigences liés à la qualification visée Action de professionnalisation entre 15 % et 25 % de la durée du contrat portée à 40 % si préparation d'une qualification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)	
Bénéficiaires âgés de :	Rémunération (Pourcentage par rapport au SMIC)	
	Titre ou diplôme non professionnel de niveau 4 (Bac) ou inférieur au Bac	Titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle égal ou supérieur au Bac
Moins de 21 ans	65 % du SMIC	75 % du SMIC
De 21 ans à 25 ans	80 % du SMIC	90 % du SMIC
Plus de 26 ans, demandeurs d'emploi	100 % du SMIC ou en 85 % du minimum conventionnel en cas d'accord de branche plus favorable	

La validation des acquis de l'expérience (VAE), une autre voie d'accès

La validation des acquis de l'expérience est un droit ouvert à toute personne engagée dans la vie active ; elle permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle, à condition de justifier d'un an d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport avec la certification visée. Ce sont les compétences acquises en situation professionnelle ou extra-professionnelle qui permettent l'obtention d'une certification.

LES FILIÈRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES MÉTIERS DU BÂTIMENT

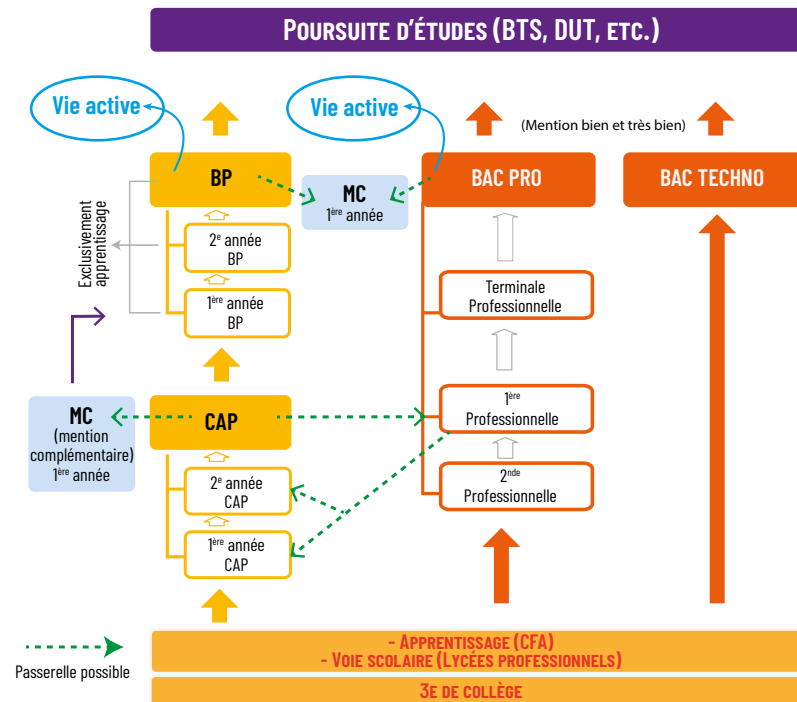
Choisir une formation adaptée pour réussir

Selon votre niveau d'études, vos souhaits, le temps que vous désirez passer en formation, voire votre expérience professionnelle, de nombreux dispositifs de formation s'offrent à vous. Vous pouvez commencer après la troisième en préparant un CAP ou un Bac Professionnel ou Bac technologique. Les poursuites d'études sont ensuite possibles : Brevet professionnel (BP), Mention complémentaire (MC), Brevet de technicien supérieur (BTS), licence professionnelle.

La formation initiale, grâce à son réseau de CFA et de lycées professionnels, est très bien répartie sur l'ensemble du territoire national.

Les filières de formation et leurs passerelles

Les diplômes du ministère de l'Éducation nationale



CAP - Certificat d'aptitude professionnelle

Pour acquérir les bases du métier et devenir ouvrier qualifié

Ce diplôme, classé de niveau 3, est le passeport minimum d'entrée dans la profession, que les entreprises exigent souvent. L'enseignement est très centré sur un métier et des compétences techniques. Il permet d'obtenir les bases nécessaires à l'exercice de la profession.

Emploi : ouvrier / ouvrière professionnelle

Préparation :

- Par l'apprentissage, la durée de formation est, en général, de 2 ans avec une alternance d'une semaine sur trois (en moyenne) en centre de formation d'apprentis (CFA),
- Par la voie scolaire en lycée professionnel, en 2 ans après une classe de troisième,
- Par la formation professionnelle notamment dans le cadre du contrat de professionnalisation,
- Par une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Poursuite d'études après le CAP :

- CAP connexe d'une discipline voisine en un an,
- Préparation d'un Brevet professionnel (BP) pour un perfectionnement dans le métier,
- Mention complémentaire pour se spécialiser,
- Préparation d'un Bac professionnel.

Évolution Professionnelle : compagnon, c'est-à-dire ouvrier hautement qualifié, à moyen terme, chef d'équipe (possible après expérience) ou chef d'entreprise après une solide expérience et une formation adaptée.

BP - Brevet professionnel

Pour maîtriser le métier et devenir compagnon professionnel

Ce diplôme classé de niveau 4, a été créé pour former des ouvriers hautement qualifiés. Il se prépare, en général, après un CAP. C'est le diplôme le plus apprécié des entreprises artisanales car il permet de maîtriser l'intégralité du métier.

Emploi : compagnon professionnel c'est-à-dire ouvrier hautement qualifié.

Préparation :

- Par la voie de l'apprentissage dans un centres de formation d'apprentis (CFA), en deux ans après un CAP (alternance d'une semaine sur trois en CFA en moyenne),
- Par la formation professionnelle notamment en contrat de professionnalisation,
- Il ne se prépare pas par la voie scolaire.

Évolution professionnelle : chef d'équipe/maître ouvrier, chef de chantier ou après expérience, chef d'entreprise.

Bac Pro - Baccalauréat professionnel

Pour maîtriser des connaissances technologiques

Ce diplôme classé de niveau 4, est très apprécié des employeurs pour certains métiers techniques (électricité, génie climatique, etc.), surtout lorsqu'il est préparé en alternance. Il permet aux titulaires d'un CAP, d'acquérir une plus grande maîtrise des aspects technologiques d'une profession. Il permet également une entrée dans la vie active.

Emploi : compagnon professionnel (c'est-à-dire ouvrier hautement qualifié).

Préparation :

- Par la voie scolaire en lycée professionnel (en 3 ans après la classe de 3^e ou en 2 ans pour le titulaire d'un CAP),
- Par la voie de l'apprentissage en centre de formation d'apprentis (CFA), en 2 années généralement, après un CAP ou en 3 ans après la classe de 3^e,
- Par la voie de la formation professionnelle.

Évolution professionnelle : chef d'équipe, chef de chantier ou après expérience, chef d'entreprise

MC - Mention complémentaire

Pour se spécialiser

C'est un diplôme de niveau 4 qui se prépare en un an après un CAP voire un BP ou un Bac Pro. Ce diplôme vise à donner une qualification spécialisée, un enrichissement sur une partie du métier (exemple : préparer une Mention complémentaire peinture décoration après un BP Peintre).

Préparation :

- Par la voie scolaire en un an, l'apprentissage en un an et la formation professionnelle.

Baccalauréat technologique

Pour poursuivre vers le BTS

Ce diplôme classé de niveau 4, allie culture générale et culture technologique. Il couvre une famille de métiers. L'importance de l'enseignement général permet la poursuite d'études, notamment vers un BTS.

Emploi : ce diplôme ne permet pas, en général, d'accéder directement à un emploi.

Préparation :

- Par la voie scolaire dans un lycée : 3 ans après la troisième

Poursuite d'études : vers un BTS (en général)

BTS - Brevet de technicien supérieur

Ce diplôme classé de niveau 5, est très spécialisé et bien accueilli par les employeurs. Les salariés titulaires de ce diplôme assurent un rôle de conception d'ouvrage ou de second d'entreprise. Toutefois, il existe peu de diplômés d'un BTS, dans les entreprises artisanales du bâtiment.

Emploi : chef de chantier, technicien supérieur, second d'entreprise

Préparation :

- Par la voie scolaire en section de technicien supérieur de lycée (STS) après un baccalauréat et une sélection (durée : 2 ans),
- Par l'apprentissage d'une durée de 2 ans en général,
- Par la voie de la formation professionnelle dans le cadre notamment d'un contrat de professionnalisation.

Poursuite d'études : le BTS a une vocation professionnelle très marquée.

Évolution professionnelle : conducteur de travaux, chef de chantier, chef d'entreprise.

Licence professionnelle

Ce diplôme, classé en niveau 6, permet de se spécialiser sur un métier ou une niche d'emploi avec une insertion dans la vie active. Bon nombre de licences se préparent via l'attenance. Il existe très rarement de diplômés en licence professionnelle dans les entreprises artisanales du bâtiment.

Emploi : chef de chantier, technicien supérieur, second d'entreprise

Préparation :

- Après un BTS ou DUT, la formation est d'une durée d'un an préparée dans un IUT ou à l'université,
- Par la voie de la formation professionnelle.

Évolution professionnelle : second d'entreprise, chef d'entreprise

Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi

Le titre professionnel est une certification attestant que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités qualifiées.

Dans le bâtiment et les travaux publics (BTP), il existe une centaine de titres professionnels du ministère chargé de l'emploi couvrant l'ensemble des métiers et correspondant à des qualifications de niveaux 3 à 5.

Ces titres ont comme caractéristique d'être toujours très « en phase » avec le marché afin d'acquérir les compétences de base d'un métier. Dans le secteur, ils se préparent dans les centres AFPA et des centres agréés répartis sur tout le territoire. Ils proposent des formations modulaires dont la durée varie en fonction du titre préparé et du niveau du stagiaire. Ils s'adressent en particulier aux demandeurs d'emploi, personnes en reconversion et salariés désireux de se perfectionner.

Certains de ces titres peuvent être obtenus grâce à la capitalisation de Certificats de Compétences Professionnelles (CCP), au nombre de 1 à 4 et s'obtiennent au terme d'un parcours de formation professionnelle ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Ils peuvent être préparés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (ou d'apprentissage pour certains), du Compte personnel de formation (CPF) et/ou du plan de développement des compétences de l'entreprise ou d'un autre dispositif en formation professionnelle.

Les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) atteste de la qualification d'une personne à tenir un emploi clairement identifié dans une activité spécifique.

Il est conçu par et pour les professionnels des branches du BTP et est décerné par un jury paritaire après une évaluation des compétences. Il atteste que le salarié possède les compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice de son métier.

Liste des CQP du BTP : <https://www.metiers-btp.fr>

La nomenclature des diplômes par niveau

À chaque diplôme correspond un niveau de formation

Niveau 3	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Il correspond à des emplois d'ouvriers professionnels, demandant une bonne connaissance des techniques de base
Niveau 4	Brevet professionnel (BP)-Baccalauréat professionnel-Baccalauréat technologique Ils correspondent à des emplois de techniciens et compagnons professionnels, demandant des connaissances techniques et pratiques approfondies
Niveau 5	Brevet de technicien supérieur (BTS) et diplôme universitaire de technologie (DUT) Ils correspondent à des emplois de techniciens supérieurs
Niveau 6	Licences professionnelles, ... Elles correspondent à des emplois d'agents de maîtrise, cadres et d'ingénieurs (conception, préparation, organisation de tout ou partie du travail d'une entreprise)

Notez bien que ces niveaux liés aux diplômes de l'Éducation Nationale ne correspondent en aucun cas, à ceux de la grille de classification des conventions collectives du BTP.

Exemple (convention collective nationale des ouvriers du bâtiment jusqu'à 10 salariés) :

À l'embauche :

- Un ouvrier, titulaire d'un CAP (diplôme de niveau 3) sera classé en niveau II (Coefficient de 185),
- Un ouvrier titulaire d'un brevet professionnel ou de technicien, d'un baccalauréat professionnel ou technologique (diplôme de niveau 4 de l'Éducation Nationale) sera classé en niveau III position 1 (coefficient de 210).

LES SITES À CONSULTER

Pour vous informer sur les métiers et les filières de formation

- <https://www.arts-et-metiers.com/decouvrez-les-metiers-du-batiment/>
- Observatoire des métiers du BTP :
www.metiers-btp.fr
- ONISEP (Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions) :
www.onisep.fr
<http://www.monorientationenligne.fr/>
- CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) :
www.cidj.com
- Pôle Emploi :
www.pole-emploi.fr
- Site de l'Etat, des régions et des partenaires sociaux :
www.orientation-pour-tous.fr

Pour connaître la formation et les certifications

- CCCA-BTP (Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics) : www.ccca-btp.fr
- AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :
www.afpa.fr
- France Compétences et le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) :
<https://www.francecompetences.fr/>
- La validation des acquis de l'expérience (VAE) et les certifications :
www.batiprovae.fr / www.vae.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES / MES INTERLOCUTEURS



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT
ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03

Tél. : 01 53 60 50 00

Mail : capeb@capeb.fr

www.capeb.fr / www.artisans-du-batiment.com

2021